



## Déclaration des élus CFE-CGC Métiers de l'emploi LRMP au CE du 30 mars 2016

*1<sup>er</sup> janvier 2009, création de Pôle-emploi, suite à la fusion de l'ANPE et de l'Assédic...*

*1<sup>er</sup> avril 2010, intégration des psychologues de l'AFPA...*

*1<sup>er</sup> janvier 2016, création d'un méga-établissement, suite à la fusion du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées...*

**La CFE-CGC a toujours été là pour défendre et accompagner les personnels, collectivement et individuellement, dans ces bouleversements sans précédent dans notre histoire.**

*Si la CFE-CGC est consciente que nous ne pouvons pas échapper à ces bouleversements politiques, numériques, et organisationnels, elle s'engage à tout entreprendre pour réduire les inquiétudes et les frustrations.*

*Des choix stratégiques vont engager l'établissement et les salariés dans les années à venir, dans un contexte de révolution digitale qui bouleverse les organisations et les conditions de travail, et dans l'objectif de plus en plus probable d'une régionalisation de nos missions.*

- **Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, lors de la mise en place de l'organigramme transitoire impactant la 1<sup>ère</sup> ligne managériale des membres du CODIR, nous avons pu obtenir :**
  - ✚ Le rétablissement de la ligne managériale des directeurs régionaux adjoints, garantissant l'avenir des cadres-dirigeants et la progression de carrière du, ou vers le management supérieur.
  - ✚ Le repositionnement sans déqualification des directeurs de fonction LR et MP.
  
- **Courant 2016, doit être mis en place l'organigramme-cible en DR avec une incidence sur le réseau et nous continuons à alerter :**
  - ✚ Sur le regroupement des services supprimant des postes d'encadrants.
  - ✚ Sur des RPS accrus du fait d'une clarification trop tardive du repositionnement des chefs de service, des adjoints, des responsables d'activité et des chargés de mission.
  - ✚ Sur le risque de déstabilisation des équipes.
  - ✚ Sur le risque de déclassification des métiers du management et de blocage des progressions de carrière, alors que leur responsabilité est étendue sur le périmètre de la grande région.
  - ✚ Sur la nécessité de renforcer les marges de manœuvre des DT, DTD et des agences en termes de RH, partenariat et métiers.
  - ✚ Sur le positionnement des DT-délégués et des DAPE-adjoints à clarifier, notamment dans leur rôle hiérarchique.

- **Courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, doit être déployée la nouvelle offre de services internationale et nous continuons à alerter :**
  - ✚ Sur la double peine subie par le personnel : disparition d'un service et implantation d'une nouvelle organisation dans un contexte de regroupement régional.
  - ✚ Sur notre refus que les agents concernés aient à repostuler, car perçu comme une remise en cause de leur professionnalisme.
  
- **Concernant l'avenir des agences spécialisées, nous restons plus que jamais vigilants :**
  - ✚ sur le devenir des ELD et des équipes.
  - ✚ sur la reconnaissance de l'expertise des psychologues du travail.
  
- **Suite à la mise en place de l'accueil rénové, en février 2016, nous continuons à alerter:**
  - ✚ Sur la disparition trop rapide de l'AST ou PST file IDE.
  - ✚ Sur le manque de retours concrets des expérimentations, qui augmentent la charge de travail du réseau et des fonctions support.
  - ✚ Sur la numérisation et l'automatisation de l'activité des conseillers GDD qui bouleversent leur mode de fonctionnement.
  - ✚ Sur la nécessité de conforter les équipes CDE dans la réalisation de leurs missions.
  - ✚ Sur la nécessité d'une suspension momentanée des résultats en termes d'indicateurs (ICT7...).
  - ✚ Sur la nécessité de laisser aux équipes le temps et l'autonomie suffisants pour échanger et s'adapter à la transformation organisationnelle et digitale.
  
- **Suite à la mise en place de la performance comparée, en septembre 2015. nous tenons à rappeler :**
  - ✚ que le management de proximité est la cheville ouvrière de la mutation organisationnelle et numérique en cours : il faut le protéger et lui donner le temps et les moyens de remplir ce rôle.

**Compte-tenu des enjeux induits par la fusion de nos 2 régions et par la mise en place des projets nationaux,**

**la CFE-CGC Métiers de l'emploi tient à attirer, de nouveau, l'attention de la Direction sur les inquiétudes légitimes des personnels et sur le développement des RPS, lié à l'incertitude de leur devenir.**